

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/I-08

PERSONNEL DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la création de plusieurs emplois d'aide médico-technique qualifié contractuel, suite à une augmentation conséquente des missions confiées au Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Tout d'abord, et depuis le 1er décembre 2005, le Laboratoire Vétérinaire Départemental assure, sur une période de trois ans, **les analyses de santé animale et d'hygiène alimentaire** du secteur public **pour le compte du Département du Lot et Garonne**, par le biais d'une délégation de service public.

L'augmentation significative du nombre de prélèvements à traiter, (80 000 prises de sang au lieu de 40 000), nécessite le renfort en personnels supplémentaires, à savoir deux aides médico-techniques qualifiés.

Ces deux emplois seraient pourvus de la façon suivante :

- **un contrat saisonnier de 6 mois** en période hivernale pour la prophylaxie bovine,
- **un contrat de 6 mois** dans le cadre de la collecte et des analyses.

Ces contrats feront l'objet de **renouvellements** pour une période identique, en fonction des besoins.

Ensuite, depuis le 3 janvier 2006, et en application de la décision de la Direction Générale de l'Alimentation en date du 21 novembre 2005, le contrôle de **la maladie de la tremblante** sur les ovins en équarrissage est passé de 4% à 100%, ce qui signifie 18 000 prélèvements supplémentaires au 1er semestre 2006.

Pour faire face à cette augmentation conséquente de travail, je vous propose la **création d'un poste d'aide médico-technique qualifié contractuel** pour une durée de 6 mois.

Par ailleurs, afin d'assurer la mise en place d'une prophylaxie du BVD (Bovin Viral Diarrhée, responsable de lourdes pertes économiques) et pour répondre aux attentes des éleveurs, il convient d'élaborer une nouvelle méthode d'analyse plus performante en matière de diagnostic, il s'agit de la technologie de biologie moléculaire (dite PCR).

Cette opération nécessite la **création d'un poste d'aide médico-technique qualifié contractuel** pour une durée de 6 mois, éventuellement prolongée selon les besoins.

Enfin, le Laboratoire Vétérinaire Départemental s'est engagé dans une démarche d'accréditation COFRAC qui doit être obtenue en juin 2006 et qui conditionne l'agrément délivré aux Laboratoires au 1er janvier 2007, pour **la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux potables et de baignade**.

Le laboratoire de l'Hôpital de Montauban qui réalise ces analyses depuis plusieurs années, s'est engagé également dans cette démarche mais **ne souhaite pas réaliser la totalité des analyses, notamment celles concernant la radioactivité**.

Je vous précise qu'il n'existe pas de laboratoire de radioactivité polyvalent pour les eaux potables en Midi-Pyrénées et en Aquitaine.

Un travail en partenariat avec le laboratoire d'hydrologie du Centre Hospitalier de Montauban **renforcerait notre spécialisation radioactivité** et augurerait d'autres partenariats sur le Sud Ouest.

Afin de permettre au Laboratoire Vétérinaire de développer les techniques d'analyse pour les eaux potables en particulier en radioactivité, je vous propose de **créer un poste d'aide médico-technique qualifié contractuel** pour une durée de 6 mois, renouvelable selon les besoins.

Le Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire, réuni le 6 janvier 2006 a émis un avis favorable à ces propositions.

X X
X

En conséquence, je vous prie de bien vouloir délibérer et décider la création de 5 emplois d'aide médico-technique qualifié contractuel :

- deux emplois dans le cadre de la délégation de service public conclue avec le Département du Lot et Garonne,
- un emploi pour faire face à l'accroissement de l'activité tremblante sur le 1er semestre 2006,
- un emploi pour la réalisation des analyses de BVD sur les prélèvements de prophylaxie par la technique de biologie moléculaire, dite PCR,

- un emploi pour la mise en place des analyses de radioactivité tritium et alpha bêta et l'obtention d'une accréditation en juin 2006.

Ces emplois sont tous créés sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée de 6 mois, renouvelable selon les besoins, et rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle III de rémunération (IB 274 – INM 276).



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la création de 5 emplois d'aide médico-technique qualifié contractuel :
 - deux emplois dans le cadre de la délégation de service public conclue avec le Département du Lot et Garonne,
 - un emploi pour faire face à l'accroissement de l'activité "tremblante" sur le 1er semestre 2006,
 - un emploi pour la réalisation des analyses de BVD sur les prélèvements de prophylaxie par la technique de biologie moléculaire, dite PCR,
 - un emploi pour la mise en place des analyses de radioactivité tritium et alpha bêta et l'obtention d'une accréditation en juin 2006 ;
- Précise que ces emplois sont tous créés sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée de 6 mois, renouvelable selon les besoins, et rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle III de rémunération (IB 274 – INM 276).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,